

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 juillet le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Didier DELAVERGNAS, Elodie RIBOT, Pascal BECHU, Stéphanie REIJASSE, Adeline GORCE, Cécile HENRY, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Jean-Michel LACERE, Marie-Cécile SIMONNEAU

Absents excusés :

Emmanuel BAUDET donne pouvoir à Jean DUCHAMBON,
Éric BORDET donne pouvoir à Frédéric BRUN,
Isabelle LESPORT donne pouvoir à Marie-Cécile,
Jean-François VAUZELLE donne procuration à Guillaume SARRE.

Secrétaire : Marie-Cécile SIMONNEAU.

ORDRE DU JOUR :

- Points ALSH aménagement futur
- Conventions chemins
- Terrain multi-activités
- Affaires diverses

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

En préambule, le maire tient à souligner l'élan de solidarité qui a eu lieu le lundi 3 juillet devant la mairie pour dénoncer les violences faites aux élus. Une dizaine de personnes se sont rassemblées à cette occasion.

Point ALSH aménagement futur

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2022, le centre de loisirs et la garderie sont gérés par la commune.

Depuis la rentrée de septembre 2022, on enregistre un accroissement des effectifs.

Un tarif préférentiel pour l'utilisation de la garderie périscolaire sera appliqué aux employés communaux qui utiliseront le service pour leurs enfants.

Rappel également, depuis septembre 2022, la directrice a repris à mi-temps. La Directrice adjointe recrutée pour pallier à ce mi-temps est en arrêt maladie.

Le projet, déjà bien avancé, du camp d'adolescent à Mescher est maintenu malgré l'absence de la référente. Mr Christian Beige s'est porté volontaire pour effectuer le remplacement durant ce camp.

Les effectifs du centre de loisirs étant en augmentation un projet de réaménagement afin d'augmenter la capacité d'accueil est en cours.

Reste à décider de l'orientation du projet, soit :

- Une extension du bâtiment existant avec réhabilitation des locaux
- Une construction neuve.

La Mairie fait appel à l'aide à la décision via l'entreprise Calista.

Nous allons également demander une prorogation de la subvention CAF afin de pouvoir mettre un maximum de moyens dans ce projet.

Les demandes de subvention à la Direction Générale des Entreprises ainsi qu'au Conseil Départemental ont déjà été envoyées.

Nous attendons aussi un retour de l'étude thermique et de consommation ce qui nous permettra de cerner la meilleure méthode de chauffage pour les bâtiments.

Nous aurons les premiers éléments de l'étude courant septembre 2023.

Nous rappelons que la Mairie de Sainte-Marie-de-Vaux verse une indemnité de 100€ par enfant qui utilise nos locaux et services communaux. Montant qui s'élève à 1300€.

La salle des fêtes de la Bernardie va accueillir le festival du Pop'up qui aura lieu du jeudi 27 au samedi 29 juillet. Les intervenants de la compagnie Furiosa mettront en scène des histoires étudiées par les enfants durant l'année scolaire avec divers ateliers adaptés aux différents âges. Ce festival devrait plaire autant aux petits qu'aux grands.

Conventions chemins

Inscription des chemins communaux au PDIPR : Plan Départemental Itinéraire Petite Randonnée. Présentation de la carte des chemins communaux et des jonctions avec les communes voisines. La boucle existante a été agrandie et fait maintenant 8km, ce qui entraînera plus d'entretien de la part des services techniques afin de remettre les chemins en état (trois endroits sont dans un état critique et donc inaccessibles).

La question sur l'indication du Pont Gallo-romain a été abordée. La réponse sera donnée en fonction de la possibilité de remise en état du chemin y accédant ainsi que du matériel nécessaire pour la réfection.

Le chemin allant à Montazaud présente également un virage dangereux. Les possibilités d'amélioration sont à étudier.

Nous allons donc vers un agrément à la conformité, grâce à l'investissement du Département en matière de balisage et de fléchage.

Rappel sur la date du dimanche 3 septembre pour la journée des chemins mise en place par l'association Pazapas en collaboration avec la commune de Saint-Victorien.

Validé à l'unanimité

Terrains multi-activités

Projet de création d'un terrain de « Foot en marchant » ou « Foot 5 » sur la commune.

Cette discipline, en plein essor, est lancée dans un programme de la Fédération Française pour un football loisir. Inventé initialement pour pousser les personnes de plus de 50 ans à pratiquer un sport et maintenir des relations sociales, il connaît un vif succès et s'adresse à tous les âges.

Variante du football classique, il se pratique à effectif réduit où les joueurs ont l'interdiction de courir.

Il permet une pratique loisir totalement sécurisée, intergénérationnelle et mixte, compatible avec une démarche sport-santé.

Une équipe de 15 pratiquants est déjà opérationnelle au C.A.S.V.

Après concertation, un dossier va être déposé à l'Agence Nationale du Sport. Ce terrain unique concernera :

- L'ensemble des pratiquants du foot de la communauté de communes Porte Océane,
- Les joueurs de l'équipe du Val de Vienne,
- Les entraînements des équipes féminines et masculines du C.A.S.V,
- La section football marchant du C.A.S.V,
- Tous autres sports pouvant utiliser le terrain.

Le terrain sera obligatoirement en synthétique, avec deux options de dimensions :

- De 18 à 30 mètres de large,
- De 30 à 40 mètres de long.

Il s'insère dans une démarche écoresponsable avec des éclairages LED, des palissades, et doit respecter un cahier des charges technique.

Il ne requiert aucun arrosage et aucune tonte.

Il a été décidé que la commune allouera le foncier afin que cette discipline puisse se pratiquer et à la première condition que le terrain ne soit pas uniquement réservé à celle-ci.

Et à la deuxième condition que la commune fera bien la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport mais ne versera aucun financement.

Les autres aides pécuniaires pouvant émanées de subventions d'Etat, du Conseil Régional et de financements participatifs d'entreprises. Des démarches ont déjà été effectuées en ce sens.

Validé à l'unanimité

Affaires diverses

Terrain rue de la Chapelle du Queyroix :

Suite à l'achat du terrain rue de la Chapelle du Queyroix, différents projets ont été présentés afin d'ouvrir la discussion sur le devenir du terrain en faisant appel aux idées de chacun.

L'aménagement final de ce terrain reste à définir, en fonction des besoins de la commune.

Dojo :

La commune souhaiterait acquérir le Dojo afin de le garder pour les activités liées au judo ainsi que remettre cet établissement en état.

Le cimetière :

Une problématique de parking a été abordée, la commune souhaite faire un agrandissement. Des négociations sont en cours.

Ecole Maternelle :

Se pose également un problème de stationnement. La commune discute dans un même temps d'une possible acquisition du terrain en face de l'école maternelle.

Électricité :

Mise en place d'un groupement d'achat avec le Syndicat d'Électrification de la Haute Vienne. Un point complet sera fait au mois de septembre.

Divers :

Monsieur le Maire va rencontrer la nouvelle Sous-Préfète prochainement, et discuter avec elle du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victurnien.

Nous avons de nouveau deux Sous-Préfètes, une à Rochechouart, une à Bellac.

La Départementale 3 reste dangereuse, ainsi que le carrefour d'Oradour-sur-Glane. Qui sont à étudier pour plus de sûreté.

La boulangerie de Saint-Victurnien a trouvée des repreneurs. Les travaux ont débuté, pour une future ouverture début octobre.

La séance est levée à 21h05.